

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019

Ouverture de la séance à 14H30

Sont présents : Mme Tsolakos, Mme Brossier, Mr Pouilly, Mme Flaquière, Mme Stonor
Mr Chenuil, Mr Salvan, Mr Simon

Absente Excusée : Mme Loubières

Mme Brossier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture et émargement du dernier PV.

Mise en place du RIFSEEP

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décret du 16 décembre 2014 et l'avis du comité technique du 3 février 2017 portant création d'un régime indemnitaire pour les personnels de la fonction publique territoriale.

Cette indemnité tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents titulaires, stagiaires, ou contractuels.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Sur la commune sont concernés l'adjoint administratif territorial, les adjoints techniques, et l'agent de maîtrise.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- **l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;**

- **le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir (le CIA est facultatif).**

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception;

- Responsabilité de projet ou d'opération
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Connaissance dans son domaine d'intervention
- Autonomie
- Initiative
- Diversités des tâches ou des projets
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel ;
- Confidentialité
- Relations internes et externes avec les élus, les administrés et les partenaires extérieurs.

L'IFSE peut également être modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- l'élargissement des compétences;

- Capacité à exploiter l'expérience acquise :
- Diffusion de son savoir à autrui
 - Réussite des objectifs
 - l'approfondissement des savoirs ;
 - Formations suivies
 - Volonté d'y participer
 - la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste ;
 - Connaissance de l'environnement de travail et de la collectivité

Le montant de l'IFSE est réexaminé :

- en cas de changement de fonctions ;
- tous les quatre ans (au moins), en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

L'IFSE est versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail.

LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Le CIA peut être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel.

Plus généralement, seront appréciés :

- la valeur professionnelle de l'agent ;
- son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,
- son sens du service public ;
- sa capacité à travailler en équipe ;
- sa contribution au collectif de travail.

Le CIA est versé annuellement au mois de décembre et sera proratisé en fonction du temps de travail.

EN CAS D'ABSENCES Les montants individuels pourront être modulés en cas d'indisponibilité physique.

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'état :

- Accident de service ou maladie professionnelle, congé maternité, paternité ou adoption : maintien des primes,
- Congé de maladie ordinaire : le montant des primes suit le sort du traitement (3 mois à taux plein - 9 mois à ½ taux)
- Congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie : suspension des primes.

ATTRIBUTION : L'attribution individuelle sera fixée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté. Ces dispositions prendront effet au 01/02/2019

Après avoir donné le détail des primes par agent, madame le Maire indique la nécessité de prévoir et d'inscrire au budget de personnel les crédits correspondants pour l'année 2019.

Les conseillers présents votent à l'unanimité pour l'attribution de cette prime.

Débat d'orientation budgétaire

Mme le Maire indique que le CA anticipé de 2018, sous réserve du pointage laisse espérer un boni global de 40 000€.

L'année 2019, comme annoncé lors des vœux aux Calésiens, prévoit des dépenses d'investissement non négligeables pour lesquelles, lors de la notification budgétaire, nous aurons peut être des choix à faire au niveau de la commission des finances locale.

1) -Opérations contraintes :

- A ce jour nous avons dû engager pour 3 400€ TTC le remplacement de la chaudière de la mairie (+15 ans) qui ne fonctionnait plus.
- Notre participation à la FDEL (éclairage public des hameaux) suivant la délibération prise fin 2018 pour 5 797,71€ TTC
- La SAUR pour l'installation d'une borne à incendie aux Places imposée par le SDIS pour 4 310€ TTC

-Mise en place d'un défibrillateur obligatoire pour les ERP pour 1 700€ dont installation, maintenance et formation comprises.

Total des contraintes : 15208€ TTC.

2)-Finition hangar communal

Afin de permettre l'installation de la cuve à fuel, du groupe électrogène et des sanitaires (achats et installation) nous prévoyons en investissement une somme globale de **6 800€ TTC**

3)-Adressage

Mme le Maire rappelle que l'implication de Patrick POUILLY nous a fait économiser environ 20 000€ d'étude et de relevé métrique. Il nous reste donc à commander les numéros et plaques de rues et les poteaux pour les extérieurs, le panneau d'information générales et les plans destinés aux habitants et ou visiteurs.

Total général : **9 000€ TTC**

4)-Local containers

L'aménagement de l'espace des containers (route de Lacave) prévoit l'installation des 12 containers, un espace pour arrêt des voitures en toute sécurité et l'aménagement pour la circulation des camions. Estimation à **7 000€** à négocier.

TOTAL GENERAL : 38 008€ (somme légèrement inférieure à l'investissement 2018)

Adressage : Nomination des rues, voies et place de la commune de CALES

Madame le Maire rappelle que par délibération du 28 septembre 2018, le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Elle précise aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissé au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même, il appartient donc au conseil de valider les noms attribués à ces voies

Madame le Maire rappelle également que devant la complexité de ce travail une commission a été mise en place avec le responsable du projet et des élus avec l'accord du conseil municipal.

L'objectif de ce groupe de travail a été de privilégier des appellations anciennes et/ou coutumières autant que possible.

Monsieur CHENUIL a déploré que l'ensemble des habitants n'aient pas été consultés.

Mais avec 176 habitants cette consultation aboutissant à un consensus semblait difficile alors même que plusieurs réunions de travail ont été nécessaires à la commission pour proposer au conseil municipal une liste nominative de l'ensemble des voies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant l'intérêt communal que représente cet adressage :

-valide la dénomination des voies et places de la commune

-autorise madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Monsieur POUILLY à l'issue du vote montre des modèles de plaques et de numéros (bordeaux ou vertes)

Monsieur CHENUIL propose de choisir les plaques vertes avec l'inscription d'une caselle en guise de logo. Un nouveau devis sera demandé au fournisseur pour évaluer le surcoût éventuel.

A réception de ce devis les membres du conseil seront consultés pour le choix définitif.

Questions diverses

Information au Conseil :

Monsieur Eric Blaise SIMON accepte d'être notre référent Ambroisie sur la commune.

Nous l'en remercions et aviserons les autorités compétentes (CPIE Quercy-Dordogne, association Al Pais de Boneta LABARTHE 82160 CAYLUS) ainsi que l'ARS.

-Madame le Maire fait part de la demande de classement communautaire du chemin communal de la Treille par Mme STONOR et demande à la mairie de s'engager, en cas de refus de CAUVALDOR, sur des travaux du chemin sur 400m. Accord lui est donné.

-Monsieur E SIMON demande s'il pourra utiliser le pré dont Mme PEYRONNET a fait don à la commune pour servir de parking pour le 1^{er} mai. Accord sous réserve de l'autorisation du fermier.

La séance du conseil municipal est levée à 17h.